

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

Λ) E C R E T

N° 200 /PC/DAI-P.

SOMMAIRE
Nomination

ΛE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°33/PR. du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°4I/PC/SGG. du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret n°229/PC/DAI-P du 20/10/64 portant nomination de M. DAN Pascal en qualité de Chef d'Arrondissement de DOGBO.

- Λ) E C R E T E -

ARTICLE 1er.- M. DAN Pascal précédemment Chef d'Arrondissement de DOGBO est nommé Sous-Préfet de cette localité pour compter du 9 Janvier 1965.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.-

COTONOU, le 3 JUIN 1965


J. AHOMADEGBE TOMETIN

VU :
Le Ministre des Finances
des Affaires Economiques et du Plan


F. APLOGAN.

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	I
JORD	I
DAI	4
MFPTAS	I
MFAEP	I
MJL	I
SGG.	4
SGAN	4
SPC	4
DP	2
CF	2
FP	2
DI	1
TRESOR	1
INFO-RADIO	I
INTERESSE	I